



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 17 Juillet 2024

2024/40

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 11 juillet 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie- POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil -- BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - MM NEVEU James – MM AUBIN Dimitri COULON Daniel - BECHARD Alain – REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : MM FABRE Alain - ALTIER Jonathan – Mmes PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia

PROCURATIONS : M. FABRE à M. HIBSCHELE
Mme PANAFIEU à M. CHABAUD
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 18 votants

OBJET : Convention de mise à disposition avec l'association FOOT US REGORDANE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de madame Josiane FOURES, adjointe au maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2144-3

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1

VU les délibérations 2022/49 et 2023/35 portant approbation de la convention entre la commune et l'U.S. la Régordane,

CONSIDERANT la demande de l'association FOOT US REGORDANE, de renouveler la convention à partir du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de trois ans afin d'optimiser les investissements réalisés sur les équipements mis à sa dispositions,

Le partenariat avec l'US Régordane s'est bien déroulé et les enfants de la commune ont pu bénéficier des stages de sports organisés durant les vacances scolaires. Le nouveau projet de convention prévoit un planning d'utilisation précis du stade, des vestiaires et de la nouvelle buvette ; l'association reconduira les stages gratuits aux jeunes du village durant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré,

.../...

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

ARTICLE 1 : approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition du stade municipal Jeremy LLOBET ainsi que les 2 bâtiments, vestiaires et buvette à signer avec l'association FOOT US REGORDANE domicilié 19 impasse du Docteur Charcot – 30190 SAINT GENIES DE MALGOIRES, représentée par son président, Monsieur Régis CHAPON, pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits

Le Maire

Gilles TIXADOR

